

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n°1669

Zurich, le 5 mai 2019

SG/lvi-nsa

69^e Congrès de la FIFA à Paris (France), 5 juin 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à l'art. 25, al. 2 des Statuts de la FIFA, nous avons le plaisir de vous faire parvenir l'ordre du jour du Congrès ainsi que les Rapports d'activité, financier et de gouvernance de la FIFA 2018. L'ensemble de ces documents sera en outre mis à votre disposition à Paris, au format électronique.

1. Programme

Vous trouverez également ci-joint le programme du 69^e Congrès de la FIFA, lequel pourra faire l'objet de modifications mineures.

2. Procès-verbal du 68^e Congrès de la FIFA à Moscou (Russie)

Nous sommes en outre ravis de vous faire parvenir le procès-verbal du 68^e Congrès de la FIFA, qui a été envoyé en annexe de la circulaire n°1661 à toutes les associations membres en février 2019 et sera également mis à votre disposition à Paris, au format électronique.

3. Rapport financier 2018

En cas de question à laquelle une réponse ne pourrait être donnée lors du Congrès sans consultation des comptes, nous vous prions de la soumettre par écrit à la division des Finances de la FIFA d'ici au 29 mai 2019 afin que nous puissions y répondre en nous appuyant sur les documents pertinents.

4. Vote électronique et droit de vote

À l'exception de l'élection du Président, tous les votes lors du 69^e Congrès de la FIFA seront effectués de manière électronique.

Chaque association membre dispose du droit de vote au Congrès sous réserve qu'elle n'ait pas perdu ce droit du fait d'une suspension ou d'un non-respect des dispositions statutaires (cf. art. 16, al. 3 et 4 des Statuts de la FIFA).

Les délégués au Congrès doivent appartenir à l'association membre qu'ils représentent et être désignés par l'instance compétente de cette association (cf. art. 26, al. 2 des Statuts).

5. Point 12 de l'ordre du jour du 69^e Congrès de la FIFA : élection du Président de la FIFA pour le mandat 2019-2023

La Commission de Gouvernance de la FIFA a formellement admis la candidature du Président sortant, M. Gianni Infantino (Italie/Suisse), et l'a déclaré éligible à la présidence de la FIFA pour le mandat 2019-2023.

6. Élections

Les élections présidentielles se feront à bulletin secret, au moyen de bulletins papiers conformément à l'art. 30, al. 1 des Statuts et à l'art. 10, al. 1 du Règlement du Congrès. Ces élections ne se font pas par vote électronique.

L'élection ou la révocation des membres des organes juridictionnels, de la Commission d'Audit et de Conformité ainsi que de la Commission de Gouvernance se feront à bulletin secret via le système de vote électronique, conformément à l'art. 30, al. 1 des Statuts et à l'art. 10, al. 1 du Règlement du Congrès.


7. Paiement des indemnités journalières aux délégués

Des indemnités journalières – d'un montant compris entre USD 250 et USD 1 000 – seront octroyées à chacun des délégués représentant une association membre de la FIFA ou une confédération. Le paiement de ces indemnités journalières sera effectué sur le compte bancaire de l'association membre ou confédération concernée.

Afin de faciliter le traitement de ces paiements, les délégués au Congrès sont priés de remplir le formulaire approprié afin de confirmer leur participation à l'événement. L'équipe de la division des Finances de la FIFA présente à Paris sera chargée du traitement desdits versements, lesquels seront effectués peu après le Congrès. Une fois les paiements reçus, les associations membres et les confédérations devront transférer les indemnités journalières à chacun des délégués ayant participé au Congrès. Nous vous prions de bien vouloir informer les délégués concernés. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse finance-congress2019@fifa.org.

Nous réjouissant d'ores et déjà de vous accueillir à Paris pour notre 69^e Congrès, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Fatma Samoura
Secrétaire Générale

P.J. : Ordre du jour du 69^e Congrès de la FIFA
 Rapport d'activité de la FIFA 2018
 Rapport financier de la FIFA 2018
 Rapport de gouvernance de la FIFA 2018
 Procès-verbal du 68^e Congrès de la FIFA
 Programme du Congrès

Copie à : - Conseil de la FIFA
- Confédérations